

E. L'AVÈNEMENT DE LA VITICULTURE - J.-M. Sauget

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a une vocation agricole affirmée, il est relativement peu urbanisé et faiblement industrialisé au regard d'autres régions. L'absence d'agglomération de plus de 10000 habitants - la plus importante étant Bédarieux avec un peu plus de 6000 habitants - et un tissu dense de villages sont les deux caractéristiques dominantes du Pays Haut Languedoc et Vignobles, ce qui résume bien la situation du Bas-Languedoc rural. Le maillage de bourgs et de villages, surtout en plaine, compense en partie l'absence de villes. D'après les recensements de l'INSEE, trois Languedociens, sur quatre vivent dans un village de plus de 2000 habitants, mais, dans le pays, cela n'est vrai qu'en plaine. La frontière entre le village languedocien et la ville n'est pas aussi nette qu'il n'y paraît car une fois admis les deux premiers critères retenus par l'INSEE, à savoir le nombre d'habitants et la continuité de l'habitat pour qualifier la ville, on constate rapidement que cela n'est pas suffisant. Au regard des critères de l'administration française, une agglomération de plus de deux mille habitants est considérée comme une ville.

A l'évidence, le Languedoc apparaît bien équipé sur ce plan car de nombreux bourgs dépassent ce seuil de population. Mais la notion du "village" est tellement ancrée dans la mentalité languedocienne que le terme de "ville" a du mal à s'imposer. Pour les géographes, le seuil de population et la continuité territoriale ne sont pas suffisamment pertinents car il faut aussi trouver dans l'agglomération les services indispensables au bon fonctionnement de la vie quotidienne, banques, poste, commerces, etc., ce qui élimine d'emblée beaucoup de villages.

Est-il possible de comparer Saint-Pons-de-Thomières et Capestang ? Saint-Pons-de-Thomières ne compte que 2000 habitants mais elle fut longtemps sous-préfecture et, malgré sa faible population, l'agglomération n'a rien d'un village. Capestang compte aujourd'hui plus de 3000 habitants mais demeure malgré tout un bourg rural. Il est vrai que Saint-Pons-de-Thomières a perdu 5000 habitants depuis le milieu du XIX^e siècle alors que Capestang n'en perdait que 1100 depuis 1901. C'est tout ce tissu de petites agglomérations qui fait la richesse du Pays, avec ses bourgs regroupés, serrés dans leurs murailles, débordés par des faubourgs, souvent plus importants que le village lui-même, qui témoignent du développement économique rapide, lié au développement de la viticulture, que connaît la région au XIX^e siècle.

a. La "révolution viticole" du XIX^e siècle

Le Languedoc-Roussillon est connu pour son vignoble et ses vins de consommation courante qui ont inondé les marchés pendant des décennies. Si, aujourd'hui, cette image d'Épinal est à remiser au musée des idées reçues, elle n'en demeure pas moins encore très vivace. Dès le troisième tiers du XIX^e siècle, le Languedoc devient le premier vignoble mondial en terme de superficie : 425000 hectares vers 1900, sur les 1,7 millions d'hectares que compte le vignoble français (il couvrait 2,2 M ha en 1870, avant la crise du phylloxéra). Aujourd'hui, le vignoble couvre une bonne partie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, du moins les secteurs au dessous de 400 m d'altitude, et trois appellations prestigieuses se partagent le territoire : Minervois, Saint-Chinian et Faugères, sans compter le muscat de Saint-Jean-de-Minervois dont l'appellation est circonscrite au territoire de la commune.

Une mutation économique et paysagère

La suprématie de la vigne fait oublier que le changement de culture est assez récent et que la mutation agricole s'est opérée progressivement sur un siècle, entre 1750 et 1850. Le passage d'une agriculture traditionnelle de type méditerranéen, fondée sur le trinôme céréale - olivier - vigne, à une véritable monoculture de la vigne a bouleversé l'économie agricole régionale où la part de la vigne excédait rarement les 20 % de la superficie cultivée.

Le Languedoc constituait, avant la Révolution, un des greniers à blé de la France que Ballainvillier, dernier Intendant de la Province, décrivait ainsi : "il n'y a pas de pays en France qui puisse être comparé pour l'abondance de ses récoltes en grains à la fertilité de la plaine de Coursan ; de même qu'en général, il n'en est point qui produise de plus beau blé que le narbonnais".

Il est vrai que l'État n'accorde la liberté de planter des vignes qu'en 1759 et que la libre circulation des vins est autorisée par Turgot en 1776 seulement. Mais il faut reconnaître que peu de vins languedociens supportaient alors les aléas des transports terrestres.

Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, la production d'alcool industriel à partir de la distillation de vinasses est à l'origine d'un premier essor viticole qui profite particulièrement au Biterrois. Des distilleries s'installent partout dans les villages de la plaine puis dans les faubourgs, quand les nuisances et la pollution deviennent trop importantes. Les vinasses et les alcools sont transportés sur le canal du Midi qui joue enfin son rôle d'artère économique.



VUE DU PORT DE CRUZY, PHOTOGRAPHIE DE LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

En 1936, Georges de Caraman, descendant de Pierre Paul Riquet et l'un des principaux actionnaires du canal du Midi, témoigne du changement de paysage que connaît le Languedoc : "La culture de la vigne a pris dans les coteaux environnants un accroissement immense, et on ne peut qu'être vivement frappé de l'aspect que présente ce beau pays... La ville de Narbonne [...] est cependant le centre d'un commerce alimenté par les riches récoltes des vins et des grains du Bas-Languedoc ; celui des distilleries y a pris une extension extraordinaire. Ce commerce tend à remplacer celui des grains."

L'alcool de vin va se trouver supplanté par l'alcool de betterave produite dans le nord de la France dès le début du XIX^e siècle. Cette nouvelle production est favorisée, il est vrai, par le blocus mis en place par les Britanniques, en guerre contre Napoléon.



Par la suite le lobbying efficace des “betteraviers” auprès des pouvoirs publics sonnera le glas de l’alcool de vin jusqu’aux crises viticoles de la seconde moitié du XX^e siècle. Faute de pouvoir écouler ses productions, le vignoble languedocien subit une nouvelle crise, qui ne dure pas car, dans le même temps, la consommation des vins et spiritueux va augmenter sensiblement dans le pays qui s’industrialise rapidement.

Par ailleurs, le chemin de fer va apporter une aide décisive au développement du vignoble. L’ouverture de la ligne de chemin de fer Bordeaux-Sète, en 1857, suit de peu celle de Paris-Montpellier-Sète.

En 1858, le canal subit une concurrence directe qu’il ne peut suivre. Napoléon III l’afferme par décret, pour une durée de quarante ans, à la Compagnie des Chemins de Fer du Midi qui va multiplier par 5 les prix du transport par eau afin de casser définitivement la concurrence. L’amélioration des moyens de transport du vin, avec l’invention des wagons-foudres vers 1880 conforte la place du chemin de fer dans le commerce du vin.

Le Languedoc connaît, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, une phase de prospérité exceptionnelle, qui touche pratiquement toutes les couches de la société. Tout le monde ou presque plante des vignes sur toutes les parcelles disponibles. Le Languedoc s’est lancé dans une véritable monoculture de la vigne que l’historien Leroy-Ladurie évoque en ces termes : “C’est le moment où les agriculteurs cessent d’être des paysans, vivant de la polyculture, pour devenir des viticulteurs qui achètent leur nourriture et travaillent pour le marché.”

Le vignoble continue son expansion tout en traversant de graves crises phytosanitaires (oïdium, mildiou) mais une nouvelle crise, beaucoup plus grave, se profile rapidement avec le phylloxéra, insecte originaire d’Amérique du Nord, qui vit sous terre et tue les ceps en moins de trois ans en s’attaquant aux racines de la plante. Il va provoquer la destruction d’une bonne partie du vignoble français et européen à partir de 1864, alors qu’il n’est identifié qu’en 1868. Apparue dans le Gard à cette date, il ravage les vignes de la vallée du Rhône vers le nord, gagne la Durance à l’est, jusqu’à Cadarache, et attaque le vignoble de l’est de l’Hérault où il atteint Castries en 1871. Il gagne le Biterrois et le Minervois vers 1878 seulement, alors que les remèdes pour lutter contre le parasite sont déjà trouvés avec le traitement au sulfure de carbone, la submersion des vignes pour asphyxier l’insecte, entre autres. Mais la solution vraiment efficace s’avère être la greffe des cépages européens sur des plants américains naturellement immunisés développée par Planchon dans les années 1870.

Cela nécessite bien sûr la reconstruction complète du vignoble qui a été arraché mais les vigneron, du moins les plus gros, disposent des capitaux nécessaires pour y faire face. Durant la décennie qui suit l’apparition du phylloxéra et son arrivée dans le Biterrois, le vin devient rare et le vignoble du territoire va connaître un âge d’or qui en fera un véritable *Eldorado*. Des vignes sont même plantées à cette époque dans les secteurs montagneux qui bordent les vallées de l’Orb et du Jaur, notamment à Saint-Gervais-sur-Mare, au château de Neyran. Le vin, payé 10 F l’hectolitre en 1875, passe à 20 F en 1878 puis 40 F en 1880, cela explique que des vignes soient implantées dans des secteurs éloignés et peu propices mais épargnés par le puceron. Outre la transformation profonde des paysages languedociens induite par la vigne, la prospérité issue de cette culture va influencer fortement sur le cadre monumental des agglomérations languedociennes dont beaucoup demeurent corsetées dans leurs vieux remparts hérités du Moyen Âge et des guerres de religion. La nouvelle activité viticole met rapidement en évidence l’obsolescence du bâti ancien qui ne peut s’adapter aux nouveaux besoins.

La construction ou la reconstruction d’une bonne partie du bâti villageois concerne, selon les communes, entre 50 et 80 % du bâti entre 1850 et 1914.

A la campagne, les anciennes métairies installées au milieu de leurs terres, connaissent le même problème. La vétusté de nombreuses installations agricoles témoigne des problèmes économiques et de la crise du XVIII^e siècle qui a touché de nombreuses communes de la plaine, entre Aude et Hérault. De nombreuses métairies sont reconstruites et transformées en domaines viticoles, les “campagnes” qui suscitent très vite l’intérêt de la bourgeoisie et de la noblesse qui investissent leurs capitaux en achetant nombre de domaines viticoles. A partir des années 1880, une mode se répand, imitant en cela le Bordelais, qui voit les campagnes se couvrir de châteaux, symboles d’une classe dominante bien installée, bientôt imitée par les nouveaux riches, qui exposent leur art de vivre.



Une mutation architecturale et urbaine

Non seulement l'évolution de la topographie villageoise au XIX^e siècle va être très fortement impactée par la vague de constructions mais la typologie du bâti va se trouver également modifiée par le nouvel habitat vigneron qui se répand dans pratiquement tous les villages de plaine, jusque dans les vallées de l'Orb et du Jaur. Le Languedoc est une province méditerranéenne qui, comme ses voisines, se caractérise par un habitat groupé, parfois perché, souvent fortifié. Cette caractéristique morphologique et le mode de vie qui en découle renforcent l'identité de ce territoire. La tradition du gros village, installé au milieu du terroir qu'il contrôle, remonte au milieu du Moyen Âge. Il débute généralement au X^e siècle, mais se développe vraiment à partir du XI^e siècle. Ces entreprises de fixation et de regroupement de la population et des activités économiques sont réalisées dans le cadre d'une stratégie de contrôle de l'espace, tant par les seigneurs locaux ou provinciaux que par les institutions ecclésiastiques. Le succès est rapide puisque Monique Bourin estime que 80 % des villages languedociens existent déjà au XII^e siècle. Dès cette époque, quelques communautés villageoises élisent des représentants, consuls ou syndics, qui vont constituer à la longue un vrai contre-pouvoir aux seigneurs laïcs ou religieux qui contrôlent les villages.

Très vite les agglomérations, en se dotant d'un cadre monumental puis d'institutions politiques propres, se comportent non plus comme un centre de peuplement rural mais comme un véritable centre urbain où "les relations sociales sont particulièrement détachées de la terre - rien ne rappelle explicitement dans le village le travail agricole -, la sociabilité y prend un tour quasi urbain.



CRUZY, MAISON DITE CONSULAIRE,
FIN DU XV^e SIÈCLE

La porte de droite dessert la boutique, celle
du milieu accède au logis.

VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE,
HÔTEL DES MONNAIES (XIII^e SIÈCLE)





CAPESTANG, MAISON ROMANE, RUE EMILE ZOLA, XIII^e SIÈCLE

La maison polyvalente, comme la maison élémentaire, est le contraire d'un modèle pauvre comme le montrent la qualité de la construction, le soin apporté à la mise en œuvre des matériaux ou les modénatures des baies de certaines maisons. Certaines appartiennent sans conteste à des propriétaires aisés, la qualité du décor le démontre, d'autres, plus sobres, ont pu appartenir à des artisans, des marchands ou autres. En revanche, nous sommes incapables d'identifier la maison paysanne médiévale, mais a-t-elle vraiment existé ? Tous les exemples d'utilisation agricole de ces maisons sont le fruit de mutations tardives qui n'ont rien à voir avec le programme initial.



SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES,
MAISON DE MARCHAND, XVI^e SIÈCLE

On a d'ailleurs souvent insisté sur cet aspect de petite ville qu'ont les villages bas-languedociens". Dans ce contexte d'habitat aggloméré, la mixité sociale est de règle : toutes les classes sociales cohabitent sur un même territoire exigu. Quelques petites villes connaissent une certaine spécialisation des quartiers, comme à Saint-Pons-de-Thomières où les boutiques s'alignent sur les fronts des rues des quartiers bas. A Cruzy, le *castrum* médiéval est plutôt occupé par des habitants aisés et ce n'est qu'à l'époque moderne que la mixité se développe. La définition sociologique d'un quartier repose en partie sur la présence dominante d'un type d'habitat à un moment donné, cette proportion pouvant varier d'une période à l'autre. Nombre d'agglomérations médiévales avaient probablement le statut de ville mais restent difficiles à identifier car beaucoup ont perdu leur statut dans les périodes suivantes : Capestang appartient à cette catégorie de ville déchue, sous la tutelle de l'archevêque de

Narbonne qui y résida entre le XII^e et le XV^e siècle. L'époque moderne et ses difficultés politiques ont eu raison de son statut. Cruzy eut également le titre de ville en dépit d'une population très modeste, ce qui paraît surprenant.

La maison en hauteur : de la maison polyvalente à la maison vigneronne

L'habitat évolue dans ce cadre fermé, étroit où le manque de place influe forcément sur la typologie du bâti. La plupart des maisons ne pouvant s'étaler, la seule possibilité de s'agrandir est de construire en hauteur, d'empiéter sur les espaces publics ou de racheter la maison de son voisin, seul ou à plusieurs.

La maison en hauteur n'est probablement pas la première formule retenue aux débuts du regroupement villageois (vers le XII^e siècle) mais, quand les fortifications se développent, elle devient vite la règle en Languedoc, comme dans toutes les provinces méditerranéennes. Elle s'adapte bien aux nouvelles conditions socio-économiques du cadre villageois (ou urbain) avec son organisation unitaire sur une parcelle étroite : toutes les fonctions de la maison, résidence et activités professionnelles, se superposent sous un même toit.

Ce type d'habitat connaît un succès rapide en raison de sa souplesse : c'est un vrai modèle multifonctionnel qui s'adapte à toutes les bourses, à tous les besoins, à toutes les activités économiques, à la ville comme à la campagne. Représente-t-il la seule forme architecturale en dehors des grandes demeures médiévales ?

Rien n'est moins sûr mais c'est la seule qui nous soit parvenue ou qui soit identifiable. Quoiqu'il en soit, le succès de ce type lui a fait traverser les âges et les crises sans que la morphologie en soit affectée : ce sera le modèle le plus utilisé dans l'architecture viticole du XIX^e siècle.

Étudiée à Montpellier, la maison en hauteur est une maison élémentaire qui se définit comme un "bloc en hauteur" ayant au rez-de-chaussée un local de production (échope, boutique, local agricole, atelier, etc.), un logis à l'étage, avec pour pièce principale, sinon unique, la salle, qui prend jour sur la rue". Elle a été très présente dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans pratiquement tous les villages importants mais peu d'exemples nous sont parvenus bien conservés, l'hôtel de la Monnaie, à Villemagne-l'Argentière ou la maison romane de Capestang demeurent des témoignages rares.

Ailleurs, cette demeure est appelée maison polyvalente, parfois maison bourgeoise. Cette distinction ne repose pas seulement sur des critères sociologiques, morphologiques ou autres mais plutôt sur des questions de vocabulaire, les chercheurs ne s'accordant pas sur l'emploi de termes communs pour définir ce type d'habitat. L'organisation s'adapte à la morphologie du parcellaire villageois avec des parcelles étroites et allongées, de superficie limitée.

Elle détermine d'emblée l'ordonnance de la façade et la distribution de la maison. La dissymétrie de la façade est le caractère récurrent du modèle : les deux portes du rez-de-chaussée sont dissemblables ; la porte piétonne ouvre sur l'escalier

menant au logis, l'autre, plus grande, est dite "porte bâtarde", elle dessert le local professionnel, voûté ou plafonné, qui occupe toute la surface de la maison.

Une ou deux baies, à l'étage, éclairent le logis composé d'une ou deux pièces ouvrant sur la rue ou disposées en profondeur. La distribution est assurée par un escalier droit toujours appuyé contre le mur de refend. Les fonctions économiques de cette maison dépendent du commanditaire et, en dehors de la décoration, peu d'éléments architecturaux permettent de les différencier. En cela, il s'agit véritablement de polyvalence : maison d'officier, d'artisan ou de marchand, maison paysanne, l'adaptation des lieux aux fonctions s'opère facilement à peu de frais et les exemples de reconversion sont nombreux. Ce modèle connaît une diffusion qui dépasse largement les frontières du Languedoc et celles du royaume de France puisqu'on retrouve ce type de maison dans toute l'Europe méditerranéenne, en Italie, en Aragon, en Catalogne et même au Portugal.

A l'époque moderne, la distinction entre la maison paysanne et la maison polyvalente, aux fonctions diverses (artisans, marchands, notables...), s'opère plus facilement car elles évoluent comme des variantes typologiques.

La maison polyvalente : le modèle perdure aussi bien dans les villes que dans les villages, en petit nombre. Elle conserve toujours sa façade dissymétrique caractéristique avec son local professionnel au rez-de-chaussée. Quand la maison dispose des deux ouvertures classiques, les différences entre la boutique du marchand de draps et l'échoppe d'un artisan sont minimes.

Le décalage en hauteur des deux portes est fréquent, parfois inexistant. Cette maison se rapproche de la maison de ville car le logis s'agrandit souvent sur plus d'un étage ; plusieurs pièces peuvent se juxtaposer en largeur, en profondeur, quand la taille de la parcelle le permet.

A partir du milieu du XVIII^e siècle, l'avatar de la maison paysanne et de la maison polyvalente connaît un regain d'intérêt quand la vigne tend à s'imposer dans l'économie agricole.



AIGNE, VILLAGE, PORTE CHANFREINÉE, XVII^e SIÈCLE

La maison paysanne reste fidèle au module de la maison élémentaire médiévale, bloc en hauteur mais, dans le même temps, elle se paupérise durant le XVII^e siècle, les exemples les mieux conservés se situent dans la vallée de l'Hérault, en dehors du Pays ; au XVIII^e siècle, peu de maisons paysannes sont construites, du moins identifiées en tant que telles. On en trouve cependant dans la vallée de l'Orb et en Minervois.

Cette variante reste faiblement déterminée par les productions agricoles où la "contrainte de programme, partout essentielle pour l'architecture rurale (où la maison est autant unité d'exploitation que foyer domestique), semble avoir de tout temps été ignorée".

La façade de la maison conserve sa dissymétrie fonctionnelle mais se dépouille de son décor architectural qui va se résumer à une vague modénature sur les encadrements de portes (chanfrein, doucine...) ; une seule fenêtre éclaire le logis.



LAURENS, RUE DE LA BOUCHERIE : ESCALIER DÉBORDANT SUR LA RUE

Nous retrouvons les deux portes (parfois une seule) au rez-de-chaussée qui se décalent en hauteur : la porte du logis se surélève, un degré droit empiète sur la rue et rachète la dénivellation. La porte bâtarde ouvre sur le local agricole, dénommé cellier (ou sellier), jarrier ou magasin dans les textes ; il occupe tout l'espace inférieur. Il peut également abriter l'animal de trait dans les exploitations plus aisées. Il est souvent décaissé par rapport à la rue, un plan incliné rattrape le niveau.

Cette disposition décalée des portes permet de limiter la hauteur du rez-de-chaussée et l'emprise de la cage d'escalier sur le magasin. L'escalier droit n'est plus la règle absolue ; l'escalier à retour est fréquent. Le logis se compose d'une pièce unique, souvent complétée par une chambre non éclairée à l'arrière. La présence de plusieurs étages dédiés au logis reste rare. Le comble se développe pour abriter le grenier et le pailler (fenil) où on stocke la paille et le fourrage.

La maison vigneronne

Elle dérive de la maison polyvalente, au caractère plus urbain, mais s'inspire surtout de la maison paysanne. Cette variante est la réponse apportée à l'obsolescence du bâti quand la vigne s'impose après 1750. Les premières maisons construites à cette époque appartiennent à des paysans aisés de Murviel-lès-Béziers, où les premières maisons débordent du rempart médiéval peu après 1750, pour occuper le fossé en s'adossant à la courtine. Cette forme va se diffuser très rapidement, d'abord dans les villages de la plaine avant de gagner les vallées. Dans son aboutissement, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la maison vigneronne va devenir la forme dominante de l'habitat au point de peupler tous les fronts de rues des nouveaux faubourgs. L'homogénéité des constructions, leur concentration dans les nouveaux quartiers, va devenir l'archétype de la maison languedocienne, présentée comme la maison de village, alors même qu'il ne s'agit que de l'aboutissement d'un type particulier, décliné en de multiples variantes.

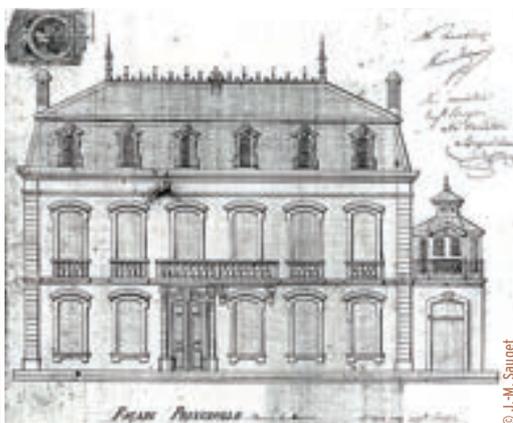


CESSENON-SUR-ORB, FRONT DE RUE AVEC MAISON VIGNERONNES, 2^E MOITIÉ XIX^E SIÈCLE

© J.-M. Sauguet

Il faut plusieurs décennies pour que ce mouvement se généralise mais il agit bientôt comme une véritable lame de fond qui va faire implorer le cadre monumental des agglomérations du Pays. Les vieux remparts démolis, des quartiers et des faubourgs nouveaux s'installent le long des axes de circulation ou dans les zones proches comme on peut le voir à Cessenon-sur-Orb, dans le quartier du Caudéjo. Le cadre architectural traditionnel devient obsolète, les maisons sont trop petites et inadaptées. Dans la plaine biterroise, le Saint-Chinianais, le Minervois, les revenus de la vigne sont donc réinvestis immédiatement dans la reconstruction de locaux mieux adaptés. En trente ans, le parc immobilier des villages va se renouveler dans une proportion considérable : entre 65 et 85 % des maisons sont (re)construites alors que dans le Gard et l'est de l'Hérault, la crise du phylloxéra a apporté la ruine et la misère chez les petits vignerons.

La reconstruction est, pour l'essentiel, le fait d'entrepreneurs qui proposent leurs services aux particuliers en leur vendant des maisons "clés en main". C'est encore l'époque où construire sans architecte est la règle et où le recours à des maîtres d'œuvre agréés est plutôt réservé à l'élite sociale. Beaucoup d'entrepreneurs proposent des catalogues de bâtiments, y compris de véritables hôtels particuliers en cœur de village : la maison Lignon, en face de la mairie de Capestang en est une belle illustration.



Les contrats passés entre les entrepreneurs et les particuliers révèlent une organisation du travail et une standardisation des produits manufacturés étonnantes mais ils témoignent aussi de cette rationalisation économique et industrielle très caractéristique de ce siècle : les entreprises, installées dans les grands bassins industriels de l'époque, publient des catalogues de vente et expédient leurs marchandises par chemin de fer dans toute la France. Il ne faut pas demander aux entrepreneurs d'innover et de conceptualiser les principes d'architecture car ils sont avant tout des maçons et non des maîtres d'œuvre formés dans les écoles parisiennes. Mais ils sont parvenus, sans se concerter, à concevoir un type de



CESSENON-SUR-ORB, OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE SUR DES LINTEAUX, 2^E MOITIÉ XIX^E SIÈCLE

maison adapté à la nouvelle culture en s'inspirant de modèles existants. En cela, ils ont fait preuve d'observation, d'adaptation et d'opportunisme pour répondre à une demande croissante qui transforme, pour quelques décennies, les villages en chantiers de construction.

La maison vigneronne se décline en variantes de toutes les tailles : de la maison simple, issue directement de la maison paysanne de la période précédente, avec une fenêtre pour éclairer le logis à pièce unique à la grande maison de maître. La variante la plus fréquente, représentative des petits et moyens propriétaires, est la maison vigneronne, héritière de la maison polyvalente, avec son logis éclairé par deux ou trois fenêtres.

C'est le modèle qui peuple majoritairement les fronts bâtis des avenues des nouveaux quartiers et faubourgs. Cette maison reprend les principes distributifs connus. C'est toujours une maison-bloc en hauteur qui héberge toutes les fonctions sous un même toit et qui conserve le même type de façade dissymétrique.

Les deux portes du rez-de-chaussée se différencient nettement. La porte piétonne dessert l'escalier droit mais, avec l'augmentation de la hauteur du niveau, elle ouvre pratiquement de plain-pied sur la rue. Le logis évolue rapidement, il prend de l'ampleur, les pièces se spécialisent, les éléments de confort apparaissent. Le nombre de travées du logis peut varier de une à six, voire sept. Mais, au-delà de quatre travées, il ne s'agit plus d'une maison vigneronne mais d'une demeure.

Le nombre d'étage varie de un à deux, voire exceptionnellement trois. Le pailler occupe toujours le dernier niveau, sous le toit mais la fenêtre paillère, identifiable à la poulie qui la surmonte, peut parfois être rejetée sur le mur latéral ou même sur la façade postérieure, laissant en façade la place pour des pièces habitables (logements des domestiques).

L'ultime avatar de la maison vigneronne perd ses fonctions agricoles en conservant certains attributs comme la porte charretière et la fenêtre paillère : la grande porte charretière subsiste à côté du logis qui a conquis une partie du rez-de-chaussée, mais elle dessert une écurie remise qui abrite le cheval et la carriole. La fenêtre paillère est mêlée à d'autres ouvertures qui rétablissent la symétrie.

La porte bâtarde devient porte cochère et dessert la cave viticole, nettement plus vaste, qui remplace l'ancien magasin de la maison paysanne. La cave, terme pris dans son acception régionale qui désigne le local où la vendange est traitée, est à la fois remise, cellier et chai. On y trouve le pressoir, les foudres de fermentation et de logement du vin, grands tonneaux pouvant contenir plusieurs dizaines ou centaines d'hectolitres de vin, remplacés plus tard par des cuves en béton.

Un coin étable accueille l'animal de trait, le centre du local sert de remise à charrette, le matériel aratoire, peu important, est rangé le long des murs. Dans les demeures plus bourgeoises, la cave est dissociée du logis et, parfois, se trouve reléguée dans un autre quartier.

L'influence de la vigne se remarque dans pratiquement tous les types de maisons recensées dans la plaine.

Si elle s'avère moins prégnante dans les maisons de brassier, en revanche, beaucoup de grandes demeures villageoises possèdent des annexes viticoles, soit intégrées dans la maison et rejetées sur les façades postérieures, soit sous la forme de dépendances viticoles installées dans la cour arrière.

La maison vigneronne est devenue l'archétype de la maison languedocienne mais, pour autant, elle ne constitue pas l'unique forme d'habitat présent dans les villages. D'autres formes d'habitat coexistent, hérités des périodes antérieures notamment.



CAPESTANG, DESSIN FIGURANT DANS LE CONTRAT PASSÉ ENTRE L'ENTREPRENEUR ET LIGNON, 1887

© J.-M. Sauguet

La cave viticole

LES CAVES VILLAGEOISES

La cave demeure, avec la maison vigneronne, la seconde singularité de l'architecture rurale languedocienne et elle est très présente dans le Pays, jusque dans la vallée du Jaur et dans la moyenne vallée de l'Orb, jusqu'à Bédarieux où la vigne était suffisamment présente pour avoir suscité un projet de création de cave coopérative en 1940. Après 1850, nombreux sont les vigneronnes qui reconstruisent leurs installations, les concentrations de maisons vigneronnes sur les fronts des rues des nouveaux faubourgs en témoignent. Mais, dans ces mêmes faubourgs cohabitent des caves isolées, parfois groupées, toujours sans logement associé. Elles appartiennent à d'autres vigneronnes qui ont conservé leur vieille maison dans le bourg, quand elle était en état, tout en construisant dans les nouveaux faubourgs une installation moderne adaptée à leur activité.

Ce sont des bâtiments relativement modestes, parfois assez monumentaux qui se reconnaissent à leurs murs gouttereaux aveugles, percés de rares ouvertures en meurtrières au rez-de-chaussée, destinées à l'aération, avec parfois une ou deux grandes baies à l'étage. Généralement, les accès sont placés sur le mur pignon. Une grande porte cochère dessert le chai proprement dit, équipé de foudres disposés en deux batteries linéaires le long des murs. Plus tard, ce seront des cuves en ciment armé qui remplacent progressivement les futailles.

A l'étage se situe le pailler pour stocker le fourrage mais, dans les grandes caves, ce niveau sert essentiellement à rentrer la vendange par les grandes baies presque carrées, surmontées d'une poulie.

La vendange était hissée dans des comportes, versée dans le fouloir avant d'être distribuée dans les foudres ou les cuves. Quelques grands domaines viticoles, installés en périphérie des villages, se sont dotés de caves monumentales érigées le long des chemins. Entre 1880 et 1900, l'étage du pailler a tendance à disparaître au profit d'une galerie périphérique qui remplit les mêmes fonctions que le pailler.



CAPESTANG, RUE CARNOT, BELLE CAVE PRIVÉE PORTANT LA DATE 1907

CESSENON-SUR-ORB, PETITE CAVE PRIVÉE,
2^E MOITIÉ XIX^E SIÈCLE

LES CAVES DES GRANDS DOMAINES

Les grandes quantités de vin produites par de nombreux domaines viticoles nécessitent la construction de chais de plus en plus grands pour loger les vendanges, à une époque où l'expression "faire pisser la vigne" est de rigueur.

Dans la plupart des villages viticoles, quelques propriétaires dépassent les 10 ou 15000 hl de vin comme le montre l'indicateur des vins méridionaux, publié en 1896, qui recense, commune par commune, les principaux producteurs de vins de la région en donnant les volumes vinifiés, ce qui permet de documenter ces grands domaines qui se répartissent dans toute la plaine languedocienne.

Il faut donc construire des bâtiments conséquents, de type industriel, pour loger le vin produit dans des foudres ou des cuves en ciment armé à partir de la fin du XIX^e siècle.

Les caves languedociennes ne sont jamais enterrées mais elles peuvent être disposées en étage de soubassement quand la topographie le permet. Le bâtiment peut posséder plusieurs vaisseaux accolés pour augmenter la capacité de stockage. Vinification et logement du vin se font dans des locaux séparés ou dans des emplacements différents dans la cave. Généralement, la vendange est hissée à l'étage (le pailler) ou sur la galerie périphérique pour être foulée puis déversée dans les foudres ou les cuves en ciment. Aujourd'hui, cette famille de bâtiments est menacée. En quelques décennies, la situation a beaucoup évolué. Le changement le plus spectaculaire découle du développement des caves coopératives qui rend caduques les caves particulières puisque la vinification se fait désormais à la coopérative. Tout au plus les caves servent de garage pour le matériel viticole.

Par le jeu des départs à la retraite, le nombre de viticulteurs et de vigneron indépendants a fortement régressé. Enfin, avec la recherche de la qualité et les plantations de plants améliorateurs, les rendements et donc les volumes de vin à loger ont fortement diminué. Les méthodes de vinification ont également changé et si les foudres conservent quelques nostalgiques, ils ont pratiquement disparu des chais. La vinification se faisant de plus en plus en cuves inox, les cuves en ciment armé sont également abandonnées ou ne servent qu'au stockage.

Beaucoup de caves ont perdu leur utilité. Certaines sont simplement abandonnées et tombent en ruine mais d'autres sont vendues et transformées en logement, ce mouvement évolue rapidement à proximité des villes importantes comme Béziers mais un peu moins vite dans les campagnes. Le risque est pourtant réel de voir à terme disparaître ce type de bâtiment qui, comme la maison vigneronne, a fortement marqué l'architecture des campagnes.





CAVE DU VIALA À CAPESTANG

Les deux vaisseaux sont bâtis en étage de soubassement, la vendange est introduite par les portes des pignons.

© J.-M. Sauguet



LE DOMAINE DE LAMARRE À THÉZAN-LÈS-BÉZIERS, CONSTRUIT VERS 1880.

Il comporte deux bâtiments parallèles, la cave occupe celui du fond.

© J.-M. Sauguet



CARTE POSTALE PRISE LE 22 AOÛT 1905, JOUR DE L'INAUGURATION DE LA CAVE DE MARAUSSAN

b. La révolution coopérative du XX^e siècle : “un village, une coopé”

Au milieu des années 1880, la reconstruction du vignoble se parachève en Languedoc. La course au rendement s'accélère et, face à la demande de vin, la fraude s'installe, on produit même du vin sans raisin. Les grands domaines tirent leur épingle du jeu en inondant le marché de leurs productions. Dans le même temps, l'Algérie commence à exporter ses vins par Sète. Dès 1891, la surproduction des vins casse les prix qui tombent à 5 F/hl alors que le prix de revient est de 8 F/hl. Les grands domaines résistent difficilement tandis que les petits propriétaires disparaissent, ruinés. Au début du XX^e siècle, la crise s'accroît et c'est dans ce contexte que naît la coopération vinicole avec la création des premières coopératives de vente de vin dès 1901, puis des coopératives de production en 1905 à Maraussan tandis que la révolte des vignerons éclate en 1907.

La révolte du Midi montre les limites d'un système économique où la loi du plus fort l'emporte. La viticulture capitaliste règne en maître sur les marchés et les négociants sont tout puissants. Ils fixent les prix, toujours trop bas pour le petit vigneron qui brade sa récolte, quelle que soit sa qualité. En 1884, le gouvernement autorise la création de syndicats, qui permettront aux ouvriers agricoles de se regrouper dès la fin du XIX^e siècle pour revendiquer de meilleures conditions de



CETTE INSCRIPTION, FAITE PAR UN SOLDAT CHARGÉ DE LA PROTECTION DU DOMAINE, FIGURE SUR LE MUR D'UN HANGAR DU CHÂTEAU DE SÉRIÈGE

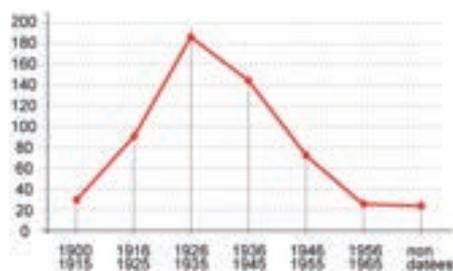
travail et entamer, à partir de 1904, des grèves dures contre les propriétaires. La première, déclenchée cette même année, touche le domaine de Sériège à Cruzy avant de s'étendre aux communes voisines.

La coopération est un mouvement qui se développe, dès la fin du XIX^e siècle, à l'échelle européenne. Les premières coopératives sont créées en Allemagne, notamment en Alsace annexée en 1870, en Italie et dans d'autres pays européens.

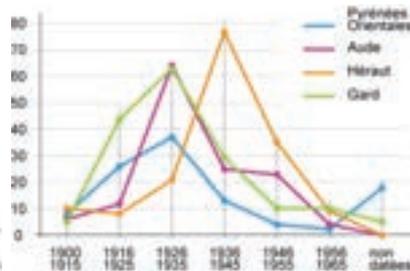
En France, la liberté de créer des associations professionnelles a constitué un levier pour faire émerger la coopération vinicole. On peut voir dans ce phénomène une forme de réaction à l'individualisme libéral qui a caractérisé le Second Empire et les débuts de la III^e République. En même temps que les luttes syndicales s'exacerbent, des syndicats de vente et de consommation de vin se créent dès la fin du XIX^e siècle. Quand la crise s'installe, l'idée de créer des structures qui permettront aux petits viticulteurs de lutter à armes égales avec les grands se fait rapidement jour : la première coopérative de vinification voit le jour à Maraussan en 1905 avec sa devise affichée fièrement sur le fronton de la cave : "Tous pour chacun - chacun pour tous". La mévente du vin, les prix bas sont durement ressentis par les petits propriétaires et la coopération est perçue, par certains promoteurs du mouvement, comme la possibilité donnée aux petits propriétaires de lutter à armes égales avec les grands domaines en leur donnant accès à des installations et du matériel aussi modernes que celui des grands propriétaires. La coopération est enfin perçue comme la possibilité de pouvoir résister aux négociants en régulant les mises sur le marché. Au terme de l'expansion, un village sur trois possède sa cave coopérative et, avec cette construction, "le paysage s'enrichit d'un nouveau monument emblématique : chaque village ou presque possède "sa" cave coopérative.

L'implantation à l'écart des centres anciens, liée aux impératifs économiques et fonctionnels rend ces "cathédrales" d'autant plus visibles qu'elles se distinguent par leur proportion et leur silhouette atypique, soulignées par les cuves cylindriques extérieures en béton ou en inox". Entre 1905 et 1969, 582 caves coopératives voient le jour, soit près de 50 % des coopératives françaises (1200 env.), faisant du Languedoc et du Roussillon le champion du monde dans ce domaine. En 2000, environ 877 coopératives viticoles subsistent en France, à peine 300 en Languedoc-Roussillon en 2008, encore moins aujourd'hui.

CRÉATION DES CAVES COOPÉRATIVES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



CRÉATION DES CAVES COOPÉRATIVES PAR DÉPARTEMENT



in Caves coopératives en Languedoc Roussillon, 2010, p. 152.

CHRONOLOGIE DE LA CONSTRUCTION DES CAVES COOPÉRATIVES,

Dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles, les créations de caves se font en trois phases. La première s'ouvre en 1909 pour se terminer en 1924, dans le Minervois qui fait figure de pionnier avec la création de deux caves avant la Première Guerre mondiale à Siran, avec "les Vignerons minervois de Siran" ou "cave des pauvres" en 1909 et "la Siranaise" en 1913.

Après l'interruption due au conflit, les constructions reprennent entre 1920 et 1924 : Olonzac en 1920, Azillanet en 1922, Félines-Minervois en 1923, La Livinière en 1924. Après une décennie d'interruption, les créations reprennent dans les secteurs de plaine et dans la vallée de l'Orb, où le mouvement a été plus long à s'imposer : le vigneron est avant tout un agriculteur qui a besoin de savoir si le mouvement va réussir avant de se lancer dans l'aventure.

La deuxième vague commence en 1933 à Cruzy et s'achève en 1939, avec 17 caves coopératives édifiées : Cruzy en 1933, Oupia, Quarante, Saint-Chinian en 1934, Agel, Capestang, Poilhes, Puisserguier et Roujan en 1936, Aigues-Vives, Cessenon-sur-Orb, Gabian, Montouliers et Neffiès en 1937, Laurens et Murviel-lès-Béziers en 1938 et Pouzolles en 1939. Un projet est déposé en 1941 pour la commune de Bédarieux mais les conditions défavorables de la guerre ne permettent pas de mener à terme la réalisation.

Après guerre, la dernière vague de création voit le jour avec 11 créations qui s'échelonnent entre 1947 et 1968 : Causses-et-Veyran en 1947, Thézan-lès-Béziers en 1948, Aigne et Creissan en 1951, Cazedarnes et Saint-Jean-Minervois en 1954, Faugères en 1961, Berlou et Cébazan (1965), Roquebrun (1967) et Mons-la Trivalle en 1968.

Une architecture sérielle

La cave coopérative appartient, pour l'essentiel, au domaine de l'architecture industrielle de par les formes adoptées, le langage et le décor architectural utilisés. Mais c'est aussi une architecture en série par son programme constructif plus que par sa morphologie. La forme des bâtiments peut varier à l'infini, la chaîne opératoire reste la même : vinifier la vendange, stocker le vins, gérer la société. Le bâtiment emprunte beaucoup à la cave viticole du grand domaine dont elle s'inspire pour la disposition des lieux : accueil de la vendange, vinification, disposition des cuves (ou des foudres) en batteries linéaires, hall de travail - salle des machines (pompes, pressoirs...), logement du vin, etc. Ce qui la différencie est le nombre de viticulteurs adhérents et la présence de quais pour la réception de la vendange. Le programme s'en distingue également par la présence de locaux qui abritent une société de droit privé.

UN MODÈLE DE CAVE ?

La construction des caves coopératives est étroitement encadrée par la Caisse mutuelle du Crédit agricole qui verse les avances à long terme nécessaires au démarrage et à la construction des bâtiments et par le Service du Génie rural, du ministère de l'Agriculture, qui agrée le maître d'œuvre et suit le dossier.

Il existe un service par département mais pour le Gard et l'Hérault, un seul ingénieur en chef chapeaute les deux services depuis Montpellier. Jusqu'au début des années 1930, tout architecte qui candidate à la maîtrise d'œuvre d'une cave doit être inscrit sur une liste d'aptitude dressée par le service.

Quand le conseil d'administration de la cave coopérative décide de lancer le projet de construction, le Génie rural lui transmet la liste des architectes agréés dans laquelle il choisit le maître d'œuvre. Après 1930, le plus souvent, la cave appelle un architecte qui est ensuite agréé par le service. Il est vrai que le marché s'est bien structuré et qu'un nombre restreint d'architectes travaille sur les projets, veillant à limiter les agréments.

Après guerre, les caves choisissent librement leur architecte et, à la fin des années 1960, ce sont même les ingénieurs du Génie rural qui s'occupent des agrandissements.



CAVE DE LA LIVINIÈRE

Les locaux administratifs sont installés en partie dans le vaisseau et dans un corps de bâtiment accolé.

Se faire agréer par le service du Génie rural est une tâche difficile tant la concurrence est rude et les architectes font jouer leurs relations politiques pour y parvenir coûte que coûte.

Aucun plan type de cave ne semble avoir été diffusé auprès des responsables des caves et des architectes languedociens, du moins, aucun n'est connu en Languedoc alors qu'il en existe dans le Var, distribué par les services agricoles. Il s'agit d'un bâtiment de petite capacité de stockage (5000 hl), construit dans la pente ; les quais disposés à l'arrière se situent au 1er étage au-dessus des cuves disposées de part et d'autre d'un hall central, en deux batteries linéaires.

Aucune cave du Pays ne se rattache au modèle proposé qui n'a pas connu un grand succès, contrairement au Var. En Languedoc, au début du XXe siècle, Pierre Paul, l'un des théoriciens de la coopération et maître d'œuvre de la cave de Maraussan, propose un modèle qui se compose d'un grand bâtiment à trois vaisseaux, un large, destiné à la vinification, flanqué de deux étroits pour le logement du vin, d'une capacité de 50 000 hl. Quand il publie son étude, Paul ne construit plus de caves coopératives et aucune de ses réalisations ne ressemble, de près ou de loin, au modèle proposé !

Dans le Gard et l'Hérault, de nombreuses caves, dont celle de Cruzy, sont bâties sur un plan massé où les cuves sont disposées en fer à cheval dans un bâtiment de grande taille, laissant libre un des quatre murs, pour l'installation des quais de réception de la vendange. Un tel dispositif est récurrent pour la moitié des caves gardoises construites avant 1937 ; il ne peut s'expliquer que par l'existence de normes ou de recommandations précises émanant des services agricoles, même si cela n'est pas documenté.

Pratiquement tous les maîtres d'œuvre du Gard ont construit une cave de ce type à un moment ou à un autre. Dans l'Hérault, trois architectes y ont eu recours : Cassan, Leenhardt et Brès, tous ont travaillé dans le Pays. Leenhardt a construit un peu plus de cinquante caves dans les deux départements et presque toutes reprennent le plan en fer à cheval. Dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles, plusieurs caves de Brès reprennent cet aménagement en fer à cheval.



CAVE D'AGEL

Les locaux administratifs et le logement sont installés dans l'avant-corps accolé au vaisseau de la cave d'Agel.

PARTIES CONSTITUANTES DE LA CAVE COOPÉRATIVE

La construction d'une cave coopérative répond à un souci d'organisation complexe que ne connaissent pas les caves privées. C'est d'abord une société qui regroupe des adhérents, plusieurs centaines pour les plus importantes, qui emploie du personnel pour la gestion et la vinification. Elle a besoin de locaux pour l'héberger, accueillir le conseil d'administration, ainsi que le laboratoire œnologique, le vestiaire du personnel et le logement du gérant/directeur.

Ces locaux peuvent être installés dans la cave, comme à La Livinière mais, le plus souvent, ils occupent un corps de bâtiment, l'avant-corps, adossé la façade de la cave. Sur le plan fonctionnel, des quais permettent de réceptionner la vendange et d'identifier les apports de chaque adhérent.

Un ratio existe entre le nombre de viticulteurs et le nombre de quais afin de limiter les temps d'attente mais, partout en Languedoc, quel que soit le nombre de quais, les files d'attente aux heures de pointe (midi et soir) créent des embouteillages qui bloquent les routes aux abords de la cave. Les quais de réception, placés sur la façade, desservent directement le hall de travail, comme à Olonzac, La Livinière, Félines-Minervois (où un avant-corps semble avoir été ajouté après coup), Laurens, Aigues-Vives, Oupia ou encore Cruzy et Saint-Jean-de-Minervois, mais cette disposition demeure minoritaire.

Le plus souvent, les quais sont aménagés au rez-de-chaussée de l'avant-corps. Une fois basculée dans le conquet et pesée, la vendange est conduite dans les cuves de vinification par les foulopompes. Quand les processus de fermentation sont achevés, le vin est soutiré pour être stocké dans les cuves de conservation tandis que la rafle est pressée dans le hall de travail pour en extraire le dernier moût (vin de presse).

DISPOSITION DES CUVES

Deux solutions techniques l'emportent : cuves disposées sur un seul ou sur deux niveaux, quelques rares fois sur trois étages comme à Cébazan mais il s'agit de bâtiments beaucoup plus récents où le gain de place est recherché. La disposition sur un seul niveau est gourmande en surface et concerne de préférence les caves construites sur un plan allongé ; elles se retrouvent plutôt dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Cette disposition reste ainsi fidèle au modèle de la cave privée : la cave coopérative de Poilhes a été aménagée en 1936 par Edmond Leenhardt dans une cave privée achetée à une famille du village. C'est le seul exemple de ce type présent dans le Pays.

Les cuves superposées se retrouvent aussi bien dans les plans allongés (Capestang, Agel ou Neffiès) que dans les plans massés, comme à Aigues-Vives, Cazedarnes ou Fauères. Dans cette dernière configuration, deux possibilités coexistent :

- La première, la plus représentée, voit les cuves placées en batteries linéaires, de part et d'autre d'une allée centrale.
- La seconde a les cuves disposées en fer à cheval comme à Cruzy ou encore Olonzac et La Livinière.



CAVE DE MAGALAS (34) AVANT SA DÉMOLITION :
LES CUVES SONT DISPOSÉES EN BATTERIES LINÉAIRE DERRIÈRE LE HALL DE TRAVAIL

© J.-M. Sauguet



150
518

152
502

151
542

118
521

119
555

120
500

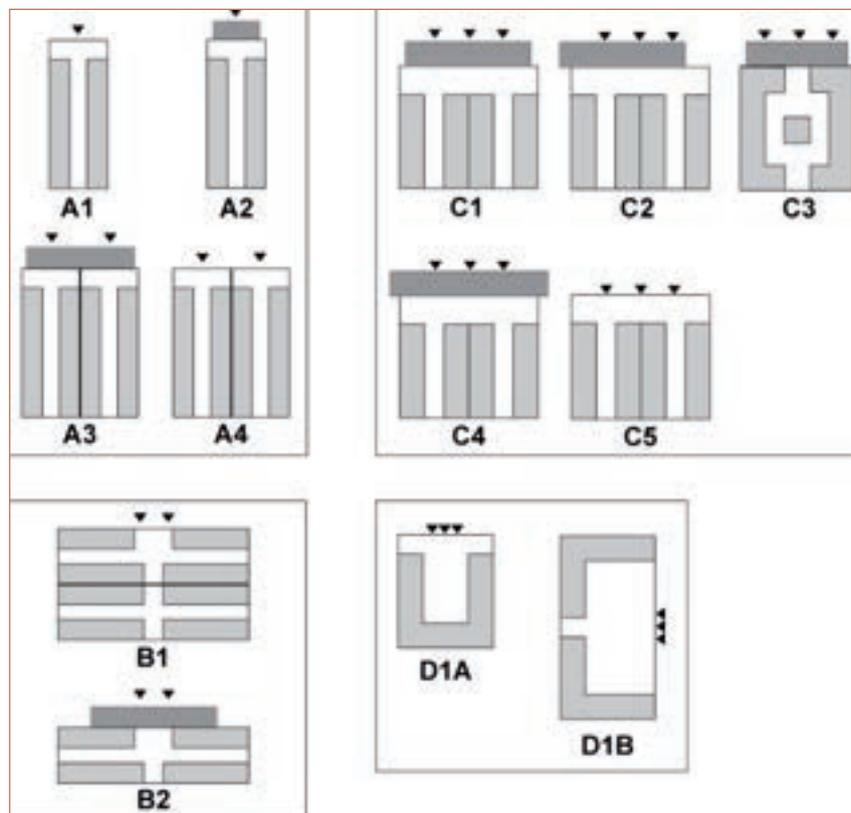
La Route
Pique
P.P. HUBERT
1954-1955
100L/60

APPROCHE TYPOLOGIQUE

Les caves coopératives sont des bâtiments à vocation industrielle, qui évoluent rapidement au gré des nécessités et du contexte économique, il est donc assez rare de les retrouver, aujourd'hui, dans leur configuration initiale. La première évolution résulte de l'agrandissement des locaux consécutif à l'augmentation du nombre d'adhérents. La seconde dépend de la conjoncture économique et, dès les années 1960, quand le vin ne se vend pas bien, pour éviter un effondrement des cours, il devient nécessaire d'échelonner les mises sur le marché et donc de stocker. Dans un second temps, ces vins seront distillés.

Les agrandissements successifs peuvent modifier considérablement la morphologie des bâtiments et masquer, voire faire disparaître les caractéristiques structurales d'origine, ce qui, heureusement, n'a pas été le cas sur le territoire du Pays. Quand un seul architecte a suivi les travaux d'agrandissements, leur intégration est moins problématique mais, au fil du temps, ces adjonctions peuvent devenir plus ou moins anarchiques. Pour comparer et comprendre les bâtiments, ce sont pourtant ces dispositions primitives qu'il importe d'observer.

La typologie n'est pas une fin en soi mais elle constitue un outil qui permet de comparer des entités pouvant apparaître comme très hétérogènes si l'on ne considère que les volumes extérieurs. Les caves du Pays s'inscrivent dans la typologie régionale, avec un seul manque, la variante C3 qui est plan massé avec les cuves disposées en anneau périphérique, avec ou sans îlot de cuves au centre. Elle constitue une série limitée caractéristique de la production d'un architecte audois, Jules Reverdy qui n'a pas travaillé dans l'Hérault. Le tableau synthétique ci-dessous montre une répartition en deux familles principales : les plans allongés (A et B) et les plans centrés ou massés (C et D).

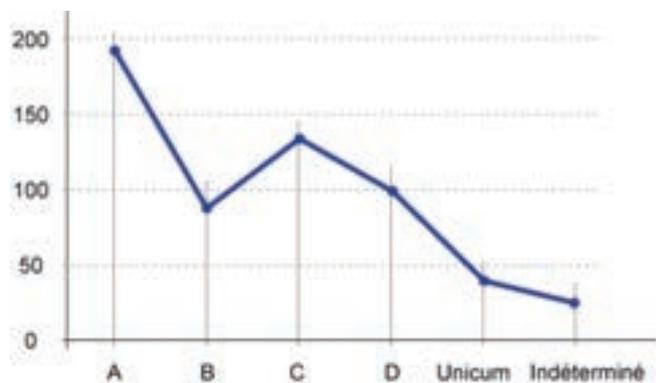


in Caves coopératives en Languedoc Roussillon, 2010, p. 152.

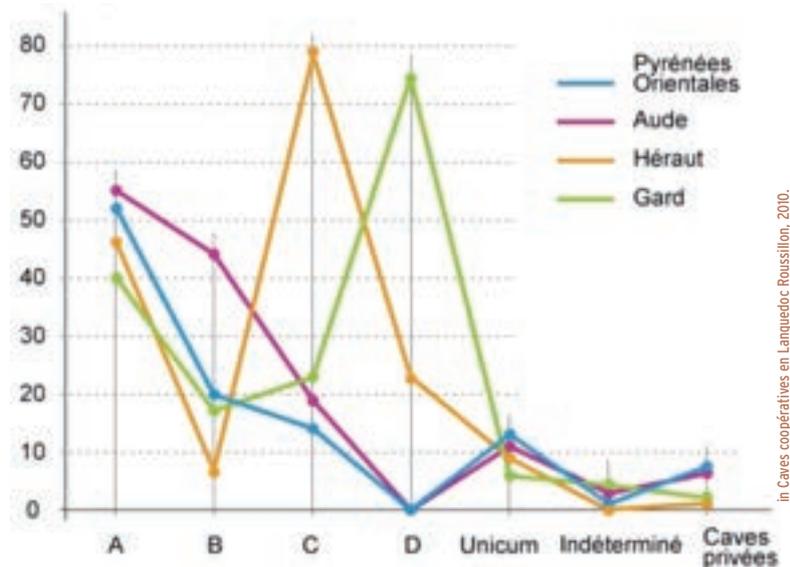
TYPLOGIE DES CAVES COOPÉRATIVES DE LANGUEDOC ROUSSILLON. A1-A4

A1-A4 : vaisseaux transversaux ; C1-C5 : plan massé (vaisseau unique), cuves en ligne sauf C3 ; D1 : plan massé, cuves en fer à cheval

RÉPARTITION TYPOLOGIQUE DE CAVES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



TYPLOGIE DES CAVES PAR DÉPARTEMENT



in Caves coopératives en Languedoc-Roussillon, 2010.

Chaque famille est subdivisée en variantes dont la distinction repose essentiellement sur l'emplacement des quais (marqués par une flèche) et sur l'absence ou la présence d'un avant-corps (marqué en gris foncé) qui peut être placé sur le mur pignon ou sur le mur gouttereau. La distinction entre vaisseaux allongés et bâtiments massés peut s'avérer parfois délicate mais c'est la présence de plusieurs toits à longs-pans (Olonzac, La Livinière, Cessenon-sur-Orb ou Laurens) ou celle d'un toit à deux versants (Cébazan, Faugères, Roujan ou encore Saint-Jean-de-Minervois) couvrant les bâtiments d'origine qui détermine le rattachement typologique.

La répartition des caves du Pays s'écarte légèrement de la représentation régionale par le nombre de caves classée dans la catégorie "hors typologie", en raison du caractère unique, exceptionnel ou atypique des individus concernés, 15 % des caves relèvent de cette exception, ce qui est supérieur de dix points à la moyenne régionale (5 %). Il s'agit des deux caves de Siran, dont l'une, la "Siranaise", construite par André Cassan, possède un corps de bâtiment octogonal très original. Les caves de Berlou et de Roquebrun, construites par Henri Cauquil-Gleizes et très intéressantes par leur mise en œuvre, pourraient être regroupées dans la série des plans massés mais elles sont suffisamment originales pour être distinguées. Enfin, la cave de Mons-la-Trivalle est plus proche du bâtiment industriel que de l'œuvre architecturale. Sur le plan régional, on constate que la première famille, qui correspond aux plans allongés (A et B), domine largement, comme le montre le diagramme de la répartition typologique ci-dessus mais cette suprématie, notamment celle des A, est en partie remise en cause quand on examine la question par département. Dans l'Hérault, les plans centrés (C en particulier) sont nettement majoritaires, avec une belle présence, cependant, des plans longitudinaux de type A.

Les caves coopératives reflètent les recherches des maîtres d'œuvre, leurs hésitations. Elles mettent aussi en évidence des séries de créations où l'originalité côtoie la copie sans que l'on puisse toujours démêler la question. Voir annexe. Le *corpus* représenté s'avère donc très complet et représentatif du mouvement. A ce titre, il conviendrait de préserver, de protéger des exemples de caves comme cela a été fait dans l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales, à un moment où la disparition des bâtiments est programmée pour un certain nombre de sites. A défaut, il conviendrait de veiller à ce que les archives des caves puissent être conservées car, trop souvent, lors de la fermeture de la coopérative, elles disparaissent en premier.

Aujourd'hui, toutes les communes de la plaine connaissent un développement démographique plus ou moins important, lié à un afflux de population plutôt attirée par le soleil. Dans le même temps, la viticulture de masse à vécu. Le nombre de viticulteurs ne cesse de décroître. La création des caves coopératives dans presque tous les villages de plaine avait eu pour conséquence la désaffectation progressive de nombreuses installations viticoles, notamment les caves.

Mais les viticulteurs continuant d'occuper les lieux, les conséquences ne s'étaient pas manifestées immédiatement. Avec la réduction du nombre de viticulteurs, la pression démographique aidant, de nombreuses exploitations sont vendues, maisons et terres. Pour les maisons vigneronnes et surtout pour les caves, les dénaturations sont devenues monnaie courante. L'installation de logements dans les caves, la transformation ou les mutations des caves placées en rez-de-chaussée des maisons vigneronnes entraîne la disparition progressive de ces espaces et celle des portes cochères.

A terme, c'est toute la physionomie des fronts de rues qui s'en trouve changée ou bouleversée : pour se moderniser, la maison vigneronne s'est transformée en maison de ville d'une grande banalité, toutes les ouvertures ayant été modifiées. Cela ne fait qu'accélérer l'évolution des villages qui souffrent parfois d'un urbanisme plutôt mal maîtrisé où les couronnes pavillonnaires, peuplées de maisons passe-partout, enserrant le village ancien, en complète rupture typologique et urbaine avec l'existant.

Mais le pessimisme ne doit pas être de mise. L'architecture viticole que l'on observe sur une bonne partie du territoire constitue aussi une richesse patrimoniale assez exceptionnelle qu'il convient de faire connaître. Peu de régions peuvent se vanter de disposer d'une telle carte de visite pour leurs villages tant l'homogénéité des fronts de rues frappe l'esprit des visiteurs. La connaissance et la valorisation de cette architecture sera, à terme, le meilleur moyen de protection pour ralentir, voire supprimer la lente dégradation observée.

La sensibilisation au problème doit déboucher sur une prise de conscience des élus, elle doit être l'objectif principal à atteindre pour que survive cette architecture qui témoigne de tout un pan de l'histoire sociale du Pays et, au-delà, du Languedoc oriental. La prise en compte de cette homogénéité doit déboucher sur des conseils de restauration que peuvent diffuser les architectes, le CAUE notamment, et, à terme, constituer l'un des axes prioritaires de valorisation du futur Pays d'Art et d'Histoire.

Les caves coopératives recensées sur le territoire du Pays s'avèrent représentatives du *corpus* régional et, à ce titre, méritent d'être prises en compte dans le patrimoine du futur Pays d'Art et d'Histoire, au titre de l'histoire socio-économique du Languedoc.

Centenaires pour certaines, cinquantenaires pour les plus récentes, elles n'en demeurent pas moins des témoins essentiels d'une économie et d'une société rurales qui font face aux bouleversements contemporains.

Elles illustrent également un aspect essentiel de la viticulture languedocienne par leur nombre ("un village, une coopé") et le poids économique qu'elles représentent. Au XXI^e siècle, elles arrivent à un tournant important où l'évolution des techniques de vinification rend progressivement obsolète l'outil de production qu'elles représentent. La multiplication des cuveries extérieures en inox témoigne de cette évolution rapide. Elles servent à la vinification des moûts alors que l'ancien bâtiment sert, au mieux, au logement du vin. Dans bien des cas, ce stockage se fait dans d'autres cuves extérieures.

La restructuration du vignoble condamne également les établissements qui n'ont pas su prendre le virage de la qualité. Les crises viticoles se suivent, se cumulent, les arrachages se multiplient. La production de vin diminue, ce qui augmente sensiblement les frais de vinification... Les coopératives disparaissent, se regroupent, fusionnent : moins de 300 subsistaient en 2008 dans la région et le nombre diminue toujours. Le problème se pose également pour le Pays. La présence de vignobles classés retarde l'échéance de la disparition mais pour combien de temps ? Quand l'établissement ferme, le problème de la reconversion des bâtiments se pose donc en terme aigus mais s'il est impossible de tout patrimonialiser sous prétexte d'un devoir de mémoire que les intéressés souvent ne veulent pas admettre, il n'en demeure pas moins qu'une réflexion globale doit être engagée sur le devenir de ces bâtiments, du moins ceux qui méritent d'être pris en considération. La connaissance de ces bâtiments doit déboucher sur la sensibilisation des élus mais aussi, et surtout, sur celle des dirigeants des caves et celle des viticulteurs afin que la fermeture de la cave ne débouche pas sur la démolition pure et simple du bâtiment car aujourd'hui, les possibilités de reconversion existent et il convient d'en explorer toutes les pistes, avec les élus qui doivent se sentir concernés au premier chef. La prise en compte de l'aspect patrimonial des caves coopératives constitue un axe fort du futur Pays d'Art et d'Histoire.





SIRAN, "LES VIGNERONS MINERVOIS DE SIRAN" APPELÉE AUSSI LA "CAVE DES PAUVRES"

© J.-M. Sauguet



LA CAVE DE LAURENS, ROGER AUDOUX, 1938

© T. Loichard